



Ville de Gourin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2019

Date de convocation :
13/02/2019
affichée le : 13/02/2019
Date d'affichage de la
délibération 12/03/2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 26

L'an deux mille dix-neuf à vingt heures trente minutes, le vingt-deux février, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur David LE SOLLIEC, Maire.

Etaient présents : LE SOLLIEC David, LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, LE BARS Daniel, LE ROUX Véronique, BOURLES Estelle, LE COROLLER Jacques, DEBERT Marie-Hélène, TALLEC Jacqueline, LE NAOUR Roger, LE FUR Françoise, LE PICHON Valérie, OFFREDO Hervé, POUPON Marie-Laure, LE PINSEC Catherine, NEDELEC Rémi, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, BOLZER Gilles, SERBON Anne-Marie, KERSULEC Louis, LE BERRIGAUD Anita, ALIX Mary-Chantal formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : LE MOIGNE Michel, SAROUILLE Nicolas, DUFLEIT Anthony, BOUEDEC Jean-Michel.

Procurations : LE MOIGNE Michel à NEDELEC Rémi, SAROUILLE Nicolas à POUPON Marie-Laure, DUFLEIT Anthony à LE NAOUR Roger, BOUEDEC Jean-Michel à KERSULEC Louis

Hervé LE FLOC'H a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 ;
- 2 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 ;
- 3 - NOUVELLE STATION D'EPURATION COMMUNALE, VOIE D'ACCES ;
- 4 -ACQUISITION DIVERS TERRAINS ET DELAISSES, PROPRIETE DE PRADIER D'AGRAIN ;
- 5 - ENEDIS, CONVENTION DE SERVITUDE, KERDRENHOUARN ;
- 6 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ETANG DE TRONJOLY ET PLAN D'EAU DE PONT AR LEN ;
- 7 - ESPACE LOHEAC, MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL.

1 / COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

A-BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des résultats figurant au compte administratif 2018 du budget principal conforme au compte de gestion de Madame la Receveuse Municipale.

Le tableau ci-après reprend les résultats qui apparaissent dans le document réglementaire transmis à chaque membre de l'Assemblée

EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2018	REALISES	REALISES	R.A.R.
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT
BUDGET PRINCIPAL			
. Recettes	4 672 909.55 €	4 040 285.12 €	322 053.33 €
. Dépenses	3 787 809.60 €	3 937 763,68 €	1 475 579.03 €
. Déficit Reporté		414 036.64 €	
. Excédent reporté			
DEFICIT DE CLOTURE		311 515.20 €	1 153 525.70 €
EXCEDENT DE CLOTURE	885 099.95 €		

Après en avoir délibéré et que Monsieur le Maire se soit retiré, le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée, adopte, par 23 voix pour, et 3 abstentions, le compte administratif 2018 du budget principal et le compte de gestion conforme de Madame la Receveuse Municipale.

B-BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des résultats figurant au compte administratif 2018 du budget service d'assainissement collectif conforme au compte de gestion de Madame la Receveuse Municipale.

Le tableau ci-après reprend les résultats qui apparaissent dans le document réglementaire transmis à chaque membre de l'Assemblée.

EXECUTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE L'EXERCICE 2018	REALISES	REALISES	R.A.R.
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT
BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF			
. Recettes	505 287.65 €	146 386.18 €	17 864.44 €
. Dépenses	385 844.31 €	161 098.87 €	75 366.33 €
. Déficit Reporté		19 423.06 €	
. Excédent reporté			
DEFICIT DE CLOTURE		34 135.75 €	57 501.89 €
EXCEDENT DE CLOTURE	119 443.34 €		

Après en avoir délibéré et que Monsieur le Maire se soit retiré, le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée, adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2018 du budget assainissement collectif et le compte de gestion conforme de Madame la Releveuse Municipale.

C-BUDGET LOTISSEMENT MEN GLAS

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des résultats figurant au compte administratif 2018 du budget Lotissement Men Glas conforme au compte de gestion de Madame la Releveuse Municipale.

Le tableau ci-après reprend les résultats qui apparaissent dans le document réglementaire transmis à chaque membre de l'Assemblée.

EXECUTION DU BUDGET LOTISSEMENT MEN GLAS DE L'EXERCICE 2018	REALISES	REALISES	R.A.R.
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT
BUDGET LOTISSEMENT MEN GLAS			
. Recettes	0.00 €	0.00 €	
. Dépenses	0.00 €	0.00 €	
. Déficit Reporté		188 655.18 €	
. Excédent reporté	9.00 €		
DEFICIT DE CLOTURE		188 655.18 €	
EXCEDENT DE CLOTURE	9.00 €		

Après en avoir délibéré et que Monsieur le Maire se soit retiré, le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée, adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2018 du budget Lotissement Men Glas et le compte de gestion conforme de Madame la Releveuse Municipale.

2 / DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à débattre des orientations budgétaires 2019.

Après avoir rappelé les résultats issus du compte administratif 2018, Monsieur le premier adjoint, Vice-Président de la Commission des Finances présente à l'Assemblée un diaporama relatant ces différents éléments financiers.

Monsieur le Vice-Président de la Commission des Finances indique que la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 a fixé les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à un taux de croissance annuel de 1,2 %. Il appartiendra à la Collectivité de contenir ces dépenses pour pouvoir disposer d'une épargne nette contribuant au financement de l'investissement.

S'agissant des recettes fiscales, proposition sera faite de maintenir comme par le passé les taux actuels des taxes directes locales et indique que les valeurs locatives augmenteront de 2,2 %. La suppression programmée de la taxe d'habitation devrait être compensée sur la base des sommes encaissées à ce titre en 2017. Les modalités de cette compensation ne semblent pas être encore définies.

A ce jour, la Collectivité ne dispose d'aucune information sur le montant de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat.

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'Assemblée que l'attribution de compensation allouée par Roi Morvan Communauté diminuera sensiblement en 2019 (- 16 183 €).

S'agissant des recettes d'investissement, la Collectivité aura en 2019 recours à l'emprunt pour financer les travaux d'aménagement du centre-ville. Aucun autre emprunt n'est prévu sur le budget principal.

L'investissement du budget principal portera en 2019 sur :

- l'achèvement des travaux d'aménagement du centre ville
- l'étude destinée à l'agrandissement de la maison de santé
- les travaux d'aménagement de l'immeuble du carrefour central, du presbytère et de la maison communale
- la poursuite des travaux d'accessibilité PMR dans le cadre de l'ADAP
- les travaux d'éclairage de l'église
- les travaux de rénovation des ponts de Kerhervé et de Pont Mouton
- la poursuite des travaux de voirie,
- la poursuite du renouvellement du parc de matériel roulant.
- l'étude sur la création d'un nouveau lotissement.

En matière d'assainissement collectif, l'investissement portera sur les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration communale. Un emprunt devra être contracté pour financer cette importante opération.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, prend acte du débat des orientations budgétaires pour l'exercice 2019 sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

3/ NOUVELLE STATION D'EPURATION COMMUNALE, VOIE D'ACCES

Afin d'assurer l'accès à la future station d'épuration communale, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'acquisition auprès du Département de sa parcelle cadastrée sous le numéro 77 de la section YI d'une contenance de 4574 m2.

La cession se fera à l'euro symbolique et prévoira une servitude de passage au profit du département permettant l'accès à son bassin de rétention des eaux pluviales (parcelle cadastrée sous le numéro 78 de la section YI).

Un plan de cette parcelle à acquérir a été adressé à chaque membre de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité,

- ✓ décide d'acquérir, moyennant le prix principal d'un euro, frais d'acte et de bornage en sus, la parcelle cadastrée sous le numéro 77 de la section YI, propriété du Département, d'une superficie de 4574 m2.
- ✓ autorise Monsieur le Maire à intervenir lors de la signature de l'acte authentique.

4/ ACQUISITION DIVERS TERRAINS ET DELAISSES, PROPRIETE DE PRADIER D'AGRAIN

Par délibération du 15 décembre 2017, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition, aux fins de régularisation, de divers terrains et délaissés, propriété des Consorts DE PRADIER D'AGRAIN, cadastrés comme suit :

Section	n°	Adresse	Contenance	Nature
B	912	Guirzout	60 m2	Voirie
B	914	Guirzout	76 m2	Voirie
AS	57	rue de la Résistance	1185 m2	Monument de la Résistance
AS	476	rue Famille Bouchard	170 m2	Voirie
AS	477	rue Famille Bouchard	41 m2	Voirie
AS	480	Domaine de Tronjoly	1173 m2	Terrain zone humide
AS	494	rue Famille Bouchard	7 m2	Voirie
ZN	19	Domaine de Tronjoly	5926 m2	Terrain agricole

le tout moyennant le prix principal de 16 431 €.

Après vérification auprès du service de la publicité foncière, il s'avère que les parcelles cadastrées sous les numéros 476 et 477 de la section AS semblent avoir été intégrées au domaine public.

Les consorts DE PRADIER D'AGRAIN souhaitent que soient substituées à ces biens les parcelles cadastrées sous les numéros 634 et 639 de la section AT, sises Allée de Tronjoly, sans modifier les conditions de vente initiales.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

Un plan de ces parcelles a été adressé à chaque membre de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, adopte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à intervenir lors de la signature de l'acte authentique.

5/ ENEDIS, CONVENTION DE SERVITUDE, KERDREHOUARN

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer avec ENEDIS ex ERDF une convention de servitude destinée à la mise en place d'une canalisation souterraine électrique sur la voirie communale cadastrée sous le numéro 21 de la section XC.

Un plan des lieux a été adressé à chaque membre de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, accorde l'autorisation sollicitée.

6/ CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION, ETANG DE TRONJOLY ET PLAN D'EAU DE PONT AR LEN

Afin d'y exercer la gestion piscicole et d'assurer l'empoissonnement, l'A.A.P.M. "La Gaule Gourinoise" sollicite la mise à disposition, par voie de convention, de l'étang de Tronjoly et du plan d'eau de Pont Ar Len.

Cette mise à disposition gratuite, d'une durée de cinq années renouvelable, délivrée à titre précaire et révocable, porte sur les pièces d'eau et leurs abords, les équipements se rapportant à l'exercice de la pêche ainsi que le droit de pêche.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions de mise à disposition.

7/ ESPACE PAUL LOHEAC, MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL

Dans l'attente de l'achèvement des travaux d'aménagement de l'immeuble du carrefour central, Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer avec les services de la Mutualité Sociale Agricole du Morbihan une convention d'occupation d'un local situé au rez-de-chaussée de l'Espace Paul Lohéac, d'une superficie de 25,83 m².

Cette location serait consentie, à compter du 1er mars 2019, moyennant un loyer mensuel de 7 € le m².

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec les services de la Mutualité Sociale Agricole du Morbihan cette convention d'occupation.